

Direction des affaires publiques et du greffe

4243, rue de Charlevoix  
Montréal-Nord (Québec) H1H 5R5

**AVIS DE PROMULGATION**

**RÈGLEMENTS N<sup>OS</sup> 1562-88 ET RGCA07-10-0013**

Avis public est, par la présente, donné que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil d'arrondissement respectivement aux séances du 15 août et du 19 septembre 2007.

Règlement n<sup>o</sup> 1562-88 pour amender le Règlement de zonage n<sup>o</sup> 1562 afin de supprimer la zone I4-762 et créer les zones RM31-767, R28-768, R28-769, R28-770 à même ladite zone I4-762 et déterminer les usages et les normes d'implantation pour ces nouvelles zones, afin d'augmenter le nombre d'étages minimum de la zone P4-763. Ce règlement est entré en vigueur le 19 septembre 2007, date du certificat de conformité émis par la Ville de Montréal.

Règlement sur l'augmentation du capital du fonds de roulement (RGCA07-10-0013). Ce règlement entre en vigueur immédiatement.

Les règlements sont maintenant déposés au bureau de la secrétaire d'arrondissement où ils peuvent être vus.

DONNÉ À MONTRÉAL,  
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 3 octobre 2007.

Marie Marthe Papineau, avocate  
Secrétaire d'arrondissement